Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 6 (1870)

Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHATEL. 15 JUILLET 1870.

6me année. N° 14.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Rôle de la femme dans la famille et la Société. — Biographie populaire des pédagognes suisses : Thomas Scherr ; M. Delphin. — Dernier bulletin de la réunion générale et de l'exposition scolaire.—Le Centenaire ou centième anniversaire de Fellenberg. — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire.

Rôle de la femme dans la famille et la Société.

La femme illustre dans l'histoire ou dans la littérature, qu'elle s'appelle Jeanne d'Arc ou Marie-Thérèse, Madame de Staël ou Frédérika Brémer, la femme célèbre pour tout dire est l'exception et non la règle. Jamais une Ecole ne doit se proposer un modèle de ce genre. Ce qu'il faut à la Famille, ce qu'il faut à la Société, qui n'est au fond que la grande famille humaine, c'est tout simplement une femme dans laquelle aux qualités solides comme l'amour du travail, l'économie et l'ordre, s'allient les qualités aimables comme la gaîté et les grâces spirituelles, « *plus belles encore que la beauté.* » A-t-on bien songé à tout le charme, à toute la poésie que peut répandre dans un intérieur même humble et dénué, un esprit cultivé uni à l'acti-

vité laborieuse et à la tendresse. Est-il un spectacle plus doux et plus délicieux sur la terre, que celui d'une jeune épouse qui, sans perdre un coup d'aiguille ou une maille, un berceau à ses pieds et ses enfants plus avancés rangés autour d'elle, les captive par ses chants et les récits sortis de sa bouche sympathique et mélodieuse! Que l'époux paraisse sur ces entrefaites! Attendri par ce spectacle, combien il le sera encore davantage, s'il surprend un sourire de contentement, une larme d'émotion ou la rougeur du véritable amour sur la joue de celle qu'il aime. Oh! que la femme vertueuse qui à un noble cœur unit un esprit orné des connaissances que donnent les belles et saines études, a de pouvoir sur les âmes de ceux qui l'environnent pour les retenir dans la voie du bien et pour leur faire aimer le devoir qui n'est souvent qu'un joug odieux dans d'autres circonstances.

L'intérieur de la famille, voilà le centre naturel et le sanctuaire de la femme! Et croyez-vous qu'une femme qui règne dans cet asile de la paix et du bonheur par ses vertus n'aura pas un grand ascendant sur la vie sociale, sur la vie politique même du peuple auquel elle appartient? Toutes les vertus sont sœurs et leurs parfums se confondent dans l'âme pure de la femme, saine et forte par l'intelligence. Ce cœur de la femme chaste, agneau dans l'innocence du foyer domestique devient parfois lion dans les tempêtes de la patrie. N'allons pas chercher dans l'histoire ancienne ou étrangère. Mais prenons tout près de nous, dans notre propre histoire. Lorsque des baillis abhorrés firent peser un joug déshonorant sur nos ancêtres, qui secoua le courage engourdi de Stauffacher? Une femme, Marguerite Herlobig, fut ce jour-là la conscience de l'homme et lui rendit le sentiment de sa dignité avec celui de la liberté et de la justice. C'est la femme forte aussi qui se fait philanthrope ou ange de charité. Quel beau type d'amour désintéressé et divin que celui de Sœur Marthe, la consolatrice des malheureux, la mère des blessés et des malades au milieu de ces terribles boucheries d'hommes qu'on nomme les guerres de l'Empire. Fribourg a eu sa sœur Marthe. Ce n'était point une religieuse, mais une simple femme du peuple, au cœur magnanime. Barbe Schyner, ou, comme on l'appelait communément, Babelon Bourkett, passait ses jours et ses nuits dans notre hôpital à soigner les prisonniers blessés, ou à leur procurer le linge et les vêtements nécessaires pour panser leurs plaies et en-

velopper leurs pieds saignants. Qu'un de ces hommes élevés dans la licence des camps s'oubliât jusqu'à manquer au respect qu'il devait à cette femme héroïque, Barbe savait l'en faire repentir et châtier de sa rude main le téméraire.

Mais, si, à ce dévouement sublime qui fit une pauvre sage-femme, grande devant Dieu et devant les hommes, Barbe Schyner eût uni les ornements de l'esprit et les bienfaits de la culture, n'est-il pas permis de penser que son action eût été autrement féconde sur la Société fribourgeoise et que l'œuvre sainte de l'humanité se fût dégagée chez elle de ces prédilections de parti que l'on vit parfois, comme un triste alliage, altérer l'or pur de son âme naturellement généreuse et compatissante. Autrichiens, Russes et Français l'eussent alors, avec amour, saluée de ce doux nom de « Maman » que les premiers surtout donnaient à cette sainte femme, les larmes aux yeux, et en baisant avec une vénération respectueuse ses mains gercées par le travail.

A. Daguet.

Biographie populaire des pédagogues suisses.

Thomas Scherr.

Scherr n'était pas Suisse d'origine et a reçu le jour en 1801, dans le Wurtemberg, cette patrie de tant d'hommes supérieurs et même de génies de premier ordre, comme Wieland, Schiller, Hégel, Schelling, etc. Scherr avait commencé par être maître d'école dans un village. A l'âge de 21 ans, il exerçait les fonctions d'instituteur des sourds-muets à Gmund et s'initiait aussi à l'enseignement des aveugles. En 1825, il se fixa à Zurich comme maître principal (Oberlehrer), à l'institut des aveugles de cette ville, et y ouvrit un établissement pour les sourds-muets. Doué d'un rare talent d'observation et d'une application persévérante, Scherr se signala par le perfectionnement des procédés en usage dans les écoles de ces déshérités de la nature. Naturalisé zuricois en 1831, Scherr prit une part active à la vie publique dans la sphère scolaire. Le bourgmestre Hirzel, Louis Keller et les autres hommes politiques qui s'occupaient de la réforme de l'instruction publique, trouvèrent en lui le talent organisateur et l'énergie de volonté nécessaires pour accomplir l'œuvre de la réforme ou comme on disait alors ambitieusement de la régénération populaire.

L'instruction publique était alors passablement reculée dans le canton de Zurich et se fondait beaucoup sur la récitation machinale et ce qu'on appelle en mauvais français *la mémorisation*. L'année même de la révolution démocratique d'Uster, parut un projet de loi complet pour l'instruction publique, rédigé par le célèbre philologue Gaspard d'Orelli et Thomas Scherr qui avait été appelé sur ces entrefaites à siéger au Conseil d'éducation. Le projet Orelli-Scherr fut adopté par le Grand-Conseil avec quelques modifications. Ce projet indiquait ainsi le but suprême de l'éducation populaire : « préparer les enfants de toutes les classes de la population d'après des principes uniformes, à devenir des hommes pensants, des citoyens utiles et des êtres religieux et moraux. » En 1832, Scherr fut mis à la tête de l'école normale cantonale ou du séminaire des régents à Küssnacht. Ce pédagogue était là dans son élément. Mais aussi de quelles difficultés était hérissée sa tâche, quels obstacles presque insurmontables se dressaient sur son chemin ! Scherr les a fait connaître lui-même dans un écrit intitulé : *Mes expériences et mes efforts dans le canton de Zurich*. C'était d'une part la résistance que les habitudes, la routine, les préjugés opposent à toute innovation, et de l'autre aussi la résistance à l'esprit rationaliste dans lequel étaient conçues quelques-unes de ces réformes et la séparation de l'Eglise et de l'Ecole qu'elles consacraient en principe. L'instruction obligatoire et la contrainte scolaire exercée sans ménagement, contribuèrent à créer des ennemis au nouveau système. La création d'un Synode scolaire, qui a été attribuée à Scherr, fut plutôt celle du bourgmestre Hirzel. C'était une assemblée délibérante, mais purement consultative des délégués de l'enseignement public, à tous les degrés, depuis l'école primaire jusqu'à l'Université. Cette institution n'a pas rendu les services qu'on en attendait ; elle a cependant donné quelque impulsion aux affaires scolaires. L'école normale de Kussnacht demeura le vrai centre de l'école populaire et de toutes les améliorations. C'est de là et de l'initiative personnelle de Scherr que partit la méthode qui devait porter la vie dans toutes les principales branches de l'enseignement.

Le programme de l'enseignement primaire reçut aussi un certain développement. Mais la suppression du Nouveau Testament fit mauvais effet sur les esprits religieux et formait comme le prélude de l'appel de Strauss et des mesures qui amenèrent la révolution de 1839 et une réaction contre le système scolaire dominant,

Le nouveau régime commença par rapprocher l'école de l'Eglise dont elle avait été séparée. Le Nouveau Testament reprit la place d'honneur à l'école. Le Synode scolaire reçut une organisation différente. Scherr avait été nommé Directeur à vie de l'école normale ; on la supprima pour éliminer son chef.

En 1846, un nouveau régime libéral remplaça le gouvernement de 39 ou le régime *de la foi* comme on l'a nommé. Mais Scherr qui s'était retiré à Winterthour, ne fut pas rappelé à la tête de l'école normale réorganisée, et en 1843, il se fixa à Emmishofen, beau et vaste domaine de la Thurgovie « le Tusculum du célèbre pédagogue ». Mais la carrière pédagogique n'était pas finie pour Scherr et n'avait fait que changer de face. Elu président du Conseil d'éducation du canton de Thurgovie, il a laissé des traces de son passage dans l'administration scolaire de cet Etat. La grande activité littéraire de Scherr appartient aussi à cette époque. Son ouvrage capital comme éducateur, c'est son Manuel de pédagogie en trois volumes (1839-46). Mais son œuvre la plus originale et la plus caractéristique de ses tendances est celle qu'il a publiée de 1855 à 1870, sous le titre de *Livre d'images* et sous le pseudonyme de Christine Frymann, et dont une traduction partielle a paru à Fribourg en Suisse. Scherr a composé en outre un certain nombre d'ouvrages pour l'enseignement de la langue, qui ont été rendus obligatoires dans plusieurs cantons. « Les ouvrages de Scherr, dit un journal de la Suisse allemande, peuvent avoir été surpassés par les écrivains pédagogiques qui l'ont suivi, mais il sera difficile de le surpasser en zèle ardent pour le but élevé de l'éducation et en connaissance profonde des divers degrés de l'instruction. » On a fait en revanche, à Scherr, le reproche qui me paraît assez fondé, d'avoir sacrifié la culture du cœur et de l'imagination à celle de l'entendement et d'avoir beaucoup contribué à donner aux esprits de la jeune école ce ton sec, tranchant et dogmatique qui contraste si fort avec la bonhomie noble, la sérénité et la grandeur d'âme de l'école pestalozienne. A. D.

A. Delphin, inspecteur d'école.

Nous avons promis à nos lecteurs quelques détails biographiques empruntés à un manuscrit assez étendu qui nous a été envoyé par un ancien instituteur, auquel la mémoire de ce chef d'écoles est restée

chère. Nous ne faisons qu'abréger et condenser le récit, que nous avons sous les yeux.

M. Benoît Delphin est né à Carouge le 7 janvier 1806. Après quelques années passées au Collége des jésuites de Milan, il continua ses études au Collége que les mêmes religieux dirigeaient à Fribourg et se destinait au sacerdoce. Il fut même quelque temps au séminaire de cette ville, mais jeta la soutane aux orties et devint régent la même année c'est-à-dire en 1826. Peu de temps après, nous le trouvons appelé aux fonctions d'inspecteur général des écoles des communes réunies. Ce rapide avancement était dû sans doute aux talents de M. Delphin, mais ne s'expliquerait cependant pas facilement si on ne savait combien peu d'hommes alors ayant reçu une instruction classique s'occupaient de l'enseignement élémentaire. Les avancements de ce genre sont rares aujourd'hui et seraient même impossibles si l'esprit de parti ou de secte ne s'en mêlait pas. M. Delphin justifia au moins la confiance extraordinaire qu'on lui accordait par un zèle et un dévouement sans bornes à ses fonctions et qui ne se démentit jamais jusqu'à sa retraite en 1853. La tâche de l'inspecteur-général, lorsque M. Delphin fut appelé à la remplir, consistait essentiellement à augmenter le nombre des écoles. M. Delphin en trouva quatorze à son entrée en fonctions; il en laissait quarante-sept au moment de sa retraite en 1853. Son administration fut marquée par une lutte assez vive, engagée pour soutenir l'école de Genève contre les attaques du curé Vuarin et pour empêcher l'établissement d'une école confessionnelle dirigée par les frères de la doctrine chrétienne. M. Delphin publia à cette occasion une brochure anonyme intitulée : *La Vérité mise au jour ou Exposé des évènements relatifs à l'Ecole catholique de Genève.* « Si M. Delphin garda l'anonyme en cette circon-
» stance, ce n'était point par peur, mais pour éviter une guerre de
» personnalités. » Aussi ses concitoyens reconnaissants de l'attitude qu'il avait prise dans cette affaire où il avait l'appui d'un ecclésiastique conciliant, membre de la Commission de l'instruction publique, le firent entrer au Conseil représentatif le 21 août 1839, deux ans plus tard à la Constituante sortie du mouvement populaire de la Treille (22 décembre 1841), et enfin au Grand-Conseil, où il eut les honneurs de la vice-présidence (1845). Ces fonctions publiques ne l'empêchaient pas de travailler à l'amélioration de l'enseignement par la publication de plusieurs livres élémentaires (syllabes, premières

lectures courantes). A deux reprises, il donnait un cours de pédagogie intéressant, collaborait en même temps à la rédaction du *Journal des connaissances utiles* et prenait une part active aux réunions de la Société d'utilité publique. Le progrès, toutes ses faces, était l'objet constant de la sollicitude et des efforts de M. Delphin. En 1848, appelé à faire partie de la Commission chargée d'élaborer une loi sur l'instruction publique, M. Delphin se distingua par l'ardeur avec laquelle il réclamait l'amélioration du sort des instituteurs : « L'avenir » du pays est dans les écoles, disait l'honorable inspecteur..... Or, » les traitements proposés ne sont pas de nature à attirer aux places » de régents des hommes comme nous les voudrions, particulièrement » des nationaux..... »

M. Delphin réclamait l'établissement d'écoles du soir, d'écoles du dimanche, la création de bibliothèques, l'enseignement agricole dans les campagnes.

Comme inspecteur, M. Delphin, loin d'être un épouvantail ou un objet d'inquiétude pour ses subordonnés, se montra, pendant toute la durée de ses fonctions, un guide, un conseiller fidèle, un ami, un père. Aussi sa retraite fut-elle l'objet de bien des regrets dans le sein du Corps enseignant, et ajoutons de quelques critiques aussi, parce qu'il accepta des fonctions au bureau des péages fédéraux qui ne lui permettaient plus de s'occuper d'instruction publique, ni même de prendre une part active aux délibérations de l'assemblée législative. Mais alors même que la nature de ses occupations l'éloignait de l'école, son cœur lui demeurait attaché et les instituteurs n'oubliaient pas ce qu'il avait été pour eux. Un grand nombre d'entre eux se mêlèrent au cortége qui, le 30 octobre 1869, accompagna ses dépouilles mortelles à leur dernière demeure, où le maire de Carouge, M. Fontanel, se fit l'organe des regrets publics, et rendit hommage aux qualités du défunt et aux services rendus. Sans être doué de talents transcendants, ni d'une culture littéraire remarquable, comme on le voit par ses discours, Delphin, on peut le dire, a été un *homme utile*, et mérite une place dans l'histoire de l'instruction publique du canton de Genève.

Dernier bulletin de la réunion générale et de l'exposition scolaire.

Membres du jury pour l'Exposition scolaire :

MM. *Chappuis-Vuichoud*, directeur des écoles normales, *Maillard*, professeur et *Luquiens*, inspecteur d'école, pour le canton de Vaud.

MM. *Sottaz*, *Bonnet* et *Reichlen*, professeurs, et *Labastrou*, libraire, pour le canton de Fribourg.

M. *Friche*, directeur de l'école normale à Porrentruy, pour le Jura bernois.

MM. *Humbert*, recteur de l'académie et *Favre*, professeur, pour Neuchâtel.

Membres nommés par le comité, de concert avec M. le directeur de l'éducation publique, conformément au règlement :

MM. *Miéville*, instituteur à Travers ; *Soguel*, instituteur à Corcelles ; *Mentha*, instituteur à la Chaux-de-Fonds. - MM. *Jämes Dubied* et *Charles Jacottet*, à Neuchâtel, pour l'horlogerie. — M. *Alphonse Petitpierre* est chargé de constituer le jury des dames pour les ouvrages du sexe.

478 participants sont inscrits, dont 222 de Vaud, 35 de Genève, 38 du Jura bernois, 48 de Fribourg, 92 de Neuchâtel et 43 de la Suisse allemande. Un dernier appel est adressé aux sociétaires de la ville et du canton de Neuchâtel, des autres cantons de la Suisse, ainsi qu'à MM. les invités, que nous prions instamment de bien vouloir répondre à notre circulaire.

Le congrès scolaire de Neuchâtel s'annonce sous les plus favorables auspices : la population entière de la ville et des villages environnants lui témoigne toute sa sympathie, et il sera honoré de la présence de bon nombre de magistrats scolaires et administratifs, et de pédagogues distingués de la Suisse et de l'Etranger.

Il y aura, pendant les jours de la fête, trois catégories de logements : au collége des Terreaux, transformé momentanément en caserne, avec déjeûner le matin à la cantine (logement gratuit) ; chez les personnes sympathiques qui ont bien voulu mettre des lits à notre disposition (gratuit ou à prix réduit) ; dans les hôtels de la ville (prix modéré). Messieurs les participants qui se sont fait inscrire, auront la faculté de choisir.

Des mesures sont prises pour organiser une promenade en bateau à vapeur le premier jour.

MM. les sociétaires sont priés de se conformer aux prescriptions du programme détaillé qui leur a été envoyé, et le comité espère que les chants sont étudiés partout.

L'exposition de la Galerie Léopold Robert a parfaitement répondu au but que l'on s'était proposé en l'organisant : elle a été bien fréquentée

et elle a intéressé tous ceux qui l'ont visitée. L'exposition scolaire sera transférée immédiatement au nouveau collége, où elle sera ouverte pour samedi 16 juillet et groupée conformément aux dispositions du règlement. Parmi les objets qui ont le plus attiré l'attention du public, et qui intéresseront vivement aussi tous ceux qui s'occupent d'éducation, nous citerons : les tables d'écoles américaines, envoyées de Washington, par M. le consul Hitz ; des appareils de physique exposés par M. Hipp, chef de la fabrique des télégraphes — avec démonstration explicative — ; les magnifiques produits de la lithographie Fuhrer ; une collection nombreuse de cartes et de dessins artistiques et géométriques ; de beaux globes terrestres ; un herbier du Japon et l'exposition des écoles d'horlogerie du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Quand à tout cela on aura joint les travaux des élèves et les objets de librairie, l'exposition sera certainement une des plus complètes dans son genre qui aura été étalée jusqu'ici.

Le comité directeur.

Le centenaire ou centième anniversaire de Fellenberg.

Le 21 novembre dernier, à l'occasion du 25me anniversaire de la mort de Fellenberg, le fondateur des établissements d'Hofwyl et l'un des bienfaiteurs de l'humanité, une réunion de ses disciples et admirateurs avait été convoquée au lieu même qui avait été le siége de sa bienfaisante activité. Là étaient accourus des citoyens de Bâle, Appenzell, Winterthour, Stæfa, Neuchâtel, Lausanne, Morat, et cela va sans dire du canton de Berne, que représentaient entre autres les Ecoles de Buchsée et de Ruti. L'assemblée n'avait pas seulement pour objet de célébrer ce 25me anniversaire de la mort de l'illustre défunt, mais de s'entendre sur la manière la plus digne d'en fêter un autre, c'est-à-dire le centième anniversaire de la naissance du grand promoteur de l'Education populaire et secondaire qui tombe sur le 15 juin 1871. A la suite d'une discussion sérieuse, en rapport avec la pensée élevée qui présidait à la réunion, on décida que la mémoire de Fellenberg serait honorée : 1° Par la fondation d'un établissement organisé dans l'esprit philanthropique qui l'anima pendant sa longue et noble carrière, et 2° par la publication de deux biographies, l'une étendue et approfondie, l'autre plus courte et populaire. Un Comité central fut élu pour travailler à cette œuvre et un appel adressé aux admirateurs de Fellenberg de tous les can-

tons pour la formation de Comités cantonaux et locaux, chargés de recueillir les souscriptions. Cet appel est daté du 28 février, mais ne nous est parvenu que beaucoup plus tard et nous avions d'abord eu l'idée d'attendre la grande réunion du mois de juillet pour en faire part au Corps enseignant réuni de la Suisse romande. Mais, après réflexion, nous avons cru devoir prendre les devants et en donner connaissance dès aujourd'hui à nos lecteurs. Les instituteurs ne sont d'ailleurs pas en général assez aisés pour contribuer, dans une mesure un peu large, à des dépenses aussi considérables que celles qu'exigerait par exemple la fondation d'une institution d'éducation. La nature de cette institution n'est d'ailleurs pas connue, et le vague nuit nécessairement toujours aux conceptions de ce genre. Ensuite, s'il faut dire toute notre pensée, nous croyons qu'une institution qui porterait le nom de Pestalozzi, l'homme de cœur, l'homme dévoué par excellence, serait plus populaire et aurait plus de chances de succès. Nous n'en portons pas moins un vif intérêt à l'œuvre dont ont pris l'initiative nos concitoyens du canton de Berne et le Comité, présidé par M. Hodler, membre de la Cour d'appel et auteur d'une intéressante histoire du peuple bernois, et nous remercions le Comité de Morat de nous avoir communiqué l'appel dont nous extrayons les détails que nous donnons à nos lecteurs.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

ENCYCLOPÆDIE DES GESAMMTEN ERZIEHUNGS-UND UNTERRICHTS WESENS (Encyclopédie de tout le domaine de l'instruction et de l'éducation) par une Société d'hommes d'école et de savants, publiée sous la direction de MM. Palmer Wildermuth, professeur à Tubingue et Schmid, recteur du gymnase, à Stuttgart. Gotha, chez Besser, 1867, 7 volumes grand in-8°, au prix de 120 fr.

Nous n'avons pas l'ouvrage entier sous les yeux. Le prix en est trop élevé pour la bourse d'un modeste pédagogue et nos bibliothèques publiques attendent qu'il aît quelques années de date pour en faire l'acquisition. Mais l'un des collaborateurs de ce recueil presque monumental, M. Bücheler, recteur de la *Bürger-Schule*, à Stuttgart, a eu la courtoisie de nous envoyer dans un tirage à part l'article qu'il a publié sur la Suisse dans le septième et dernier volume.

Cet article commençant à page 445 et finissant à page 473, passe en revue l'instruction publique de tous les cantons, à commencer par Zurich et à

finir par Genève. Cette revue de nos vingt-deux systèmes d'instruction publique est à la fois statistique et historique, et nous a paru assez exacte sauf pour certains cantons, Fribourg entr'autres, dont les institutions de 1848, et les grands efforts tentés à cette époque sont l'objet d'une mention trop rapide et ne sont pas appréciés à leur juste valeur. Le canton de Genève n'est pas traité non plus avec les détails désirables. Les noms de Mme Necker de Saussure et de Françs Naville manquent complètement. Les noms de Monnard, Gindroz et Gauthey font pareillement défaut dans la trop courte esquisse consacrée au canton de Vaud. En ce qui concerne Neuchâtel, l'école supérieure des jeunes filles est englobée dans le collége latin et l'organisation de l'Académie est présentée d'une façon inexacte. Notre revue, l'*Educateur*, est placée par erreur au nombre des publications spécialement relatives au canton de Neuchâtel. La bibliographie pédagogique de la Suisse par laquelle s'ouvre l'article de l'encyclopédie, offre aussi plus d'une lacune importante. Mais il faut tenir compte des difficultés qu'éprouve même un pédagogue indigène à se procurer tous les documents nécessaires. Puisque j'en suis aux critiques, nous nous permettrons encore de regretter que M. Bücheler n'ait pas cru pouvoir trouver dans l'organisation scolaire de la Suisse certains traits communs et les généralités nécessaires propres à former une rubrique générale pareille à celle que M. Bær a fait figurer en tête de son livre sur l'instruction publique et dont l'*Educateur* a rendu compte en 1869. Nos remarques n'ont du reste nullement pour but d'amoindrir la valeur du grand ouvrage que nous annonçons, au point de vue pédagogique et didactique qui est la chose essentielle et dominante dans l'encyclopédie de Gotha. Cette valeur a été généralement reconnue et a été caractérisée comme suit dans l'ANNUAIRE PÉDAGOGIQUE, que publie à Leipzig M. Auguste Läben, le savant et autorisé directeur de l'école normale de Brême :

« Le caractère et les mérites de l'œuvre sont suffisamment connus. » Mais plus les articles réussis abondent dans ce Recueil, plus il est re- » grettable d'en trouver d'autres qui soient remarqués au coin d'un cer- » tain parti (1). »

UEBEREINFACHUNG DER DEUTSCHEN RECHTSCHREIBUNG. (De la simplification de l'orthographe allemande), par le Dr Jacob Bucher. Lucerne, chez Meyer, 1870, 48 pages.

Ces pages sont extraites des publications annuelles de la Conférence de Lucerne. Le titre seul nous apprend déjà que la Suisse allemande s'occupe à simplifier son orthographe comme la Suisse romande. L'un des moyens les plus propres à atteindre le but, c'est évidemment l'adoption

(1) Pædagogischer Jahresberichs von 1867. Leipzig, Brandstetter 1868.

des caractères latins, substitués à cet alphabet allemand, dont la vue seule a déjà quelque chose de pénible pour le regard, aux yeux français surtout. M. le Dr Bucher, professeur de langue et de littérature allemande, a eu soin de faire suivre sa dissertation d'un spécimen de l'orthographe simplifiée qu'il propose. Je ne suis guères qu'un profane dans la matière. Mais à dire vrai, l'orthographe nouvelle me paraît étrange, et la substitution du principe phonétique au principe étymologique, qui est la base du nouveau système, extrêmement contestable; au lieu d'orthographie, on écrirait *ortografi*, au lieu de étymologie, *etimologi*. A *conservativer partei*, on substituerait, *konserwatifen partei* et à Volksthümlichkeit, *Folkstümlichkeit*. On ne peut qu'approuver, en revanche, la maxime de Jacques Grimm, invoquée par M. Bucher : « ce que nous aurions à rejeter, ce n'est pas ce qui est ancien, primitif, mais les errements des derniers siècles. »

PREMIER LIVRE D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX, offert aux écoles du canton du canton de Vaud, par M. Durand, pasteur. Lausanne, Genton et Dutoit. Neuchâtel, Delachaux.

Cet ouvrage autorisé pour l'enseignement religieux élémentaire, par le Département de l'Instruction publique et des cultes du canton de Vaud, n'est point un catéchisme et « chante plus qu'il ne dogmatise, dit l'auteur dans sa préface. » En effet les deux tiers de ce volume de 160 pages sont consacrés à la poésie religieuse (psaumes, cantiques, poésies d'un autre genre, chants religieux avec trois notes) et l'autre tiers à un choix de passages tirés de l'ancien et du nouveau Testament. Encore ces passages sont-ils semés des beaux vers de Racine et de Corneille appropriés au sujet. Le choix des passages a été fait d'une façon judicieuse. Il en est de même des poésies chrétiennes qui suivent les passages. Dieu, l'amour du prochain, la famille, la sagesse, Jésus dans le pauvre, le printemps, le réveil de la nature, les saisons, le soleil, la prière, les harmonies du soir, Noël, le jour du Seigneur, tels sont les titres de quelques-uns des hymnes pieuses que renferme le livre de M. Durand, dont l'ouvrage mérite de devenir populaire et contribuera certainement à développer dans les écoles et les familles un sentiment religieux, intime pur et éclairé.

COURS GRADUÉ DE LANGUE FRANÇAISE, à l'usage des écoles primaires, par C. Ayer, professeur à l'Académie et à l'école industrielle de Neuchâtel. Première partie. La proposition simple. Le livre du maître. Neuchâtel. Delachaux, 1870, 206 pages.

Cours gradué de langue française, à l'usagé des écoles primaires. Première partie, la proposition simple. Manuel de l'élève, 112 pages.

« On n'apprend pas plus à parler et à écrire par les grammaires, qu'on » n'apprend à marcher par l'étude des lois de l'équilibre. » Cette maxime de Bernardin de Saint-Pierre est aussi la nôtre, et nous pensons que la lecture et l'étude de morceaux en prose et en vers tirés des meilleurs auteurs est indispensable pour former l'intelligence, le goût et le style des élèves. Or un enseignement grammatical sérieux est, de sa nature, absorbant et laisse peu de place au maître pour toute étude qui ne rentre pas directement dans son cadre. Les meilleures grammaires destinées aux élèves sont donc les plus simples, par quoi nous n'entendons pas dire les plus superficielles, mais tout uniment les plus dégagées de subtilités et d'abstractions oiseuses. Une grammaire pour l'enfance doit être courte, faire penser les élèves, bien choisir ses exemples, faire sortir la règle de l'exemple, non l'exemple de la règle.

Le Manuel que M. Ayer a publié pour l'élève nous semble réunir toutes ces conditions d'un bon livre élémentaire.

Le Manuel du Maître est une philosophie grammaticale, sous une forme fragmentaire et rappelle un peu l'ouvrage érudit que l'auteur a publié en 1851, sous le titre de *Grammaire, ouvrage spécialement destiné à servir de base à l'enseignement scientifique de la langue dans les Colléges et les Gymnases.*

L'étude attentive et approfondie des formes du langage que suppose l'emploi de ce livre ne peut certes avoir qu'une très heureuse influence sur le développement intellectuel de l'instituteur. On s'est demandé avec quelque raison si cette étude attentive et approfondie n'aurait pas pour résultat nécessaire de faire del'instituteur un spécialiste en grammaire au détriment des autres objets d'enseignement qui figurent au programme de l'enseignement primaire et réclament chacun une partie de son temps. Ce même inconvénient se retrouve et à un plus haut degré peut être dans l'application du système du P. Girard, dont on a voulu à tort (par parenthèse) rapprocher le cours de langue de M. Ayer, parce que ce dernier a pris pour point de départ la proposition simple à l'exemple de son illustre compatriote. Une seconde analogie a été signalée; c'est en ce qui concerne le choix des exemples. Mais ces analogies bien réelles n'affectent que le côté extérieur et pour ainsi dire l'écorce des méthodes, qui restent essentiellement différentes, comme on peut s'en convaincre en parcourant les ouvrages dont nous nous parlons, ou en lisant l'article remarquable que M. Amiel, professeur à l'Académie de Genève, publiait dans la *Revue suisse* de 1852, et qui offre un parallèle des deux systèmes, tracé de main de maître, et qui n'a pas perdu son actualité au-

jourd'hui. Dans les ouvrages linguistiques du Père Girard, le grammairien, le philologue, n'est que l'auxiliaire de l'Educateur et du Moraliste.

PETITE ARITHMÉTIQUE DES ÉCOLES contenant beaucoup d'exercices et de problèmes avec leurs solutions, fr. 1, et RECUEIL DE PROBLÈMES, DE CALCUL DE TÊTE ET D'ARITHMÉTIQUE, par S. Blanc, un vol. in-12, de 288 pages, cartonné, fr. 2»50.

La plus grande simplicité y règne d'un bout à l'autre, les raisonnements y sont clairs et appuyés de nombreuses applications. Nous avons vu avec plaisir que M. Blanc attire l'attention des instituteurs sur l'importance du calcul de tête; c'est là qu'est, en effet, la vraie base de l'arithmétique.

La *Petite arithmétique des écoles* est un cours complet d'arithmétique usuelle; les opérations élémentaires y reçoivent tous les développements propres à en faire comprendre, à des enfants, non seulement le mécanisme, mais encore la raison. Les problèmes relatifs à la règle de trois et à ses applications sont empruntés aux questions si nombreuses que l'industrie soulève de nos jours. Le recueil de problèmes du même auteur est conçu dans le même esprit pratique qui donne tant d'attrait à une étude que l'on rend parfois si rebutante.

Enfin l'ouvrage se termine par un chapitre où les questions d'intérêt composés et d'annuités sont traitées d'une manière très simple, accessible à chacun. Cet appendice dû à la plume de M. Chapuis-Vuichoud, résout, sans X, ni Y, une foule de problèmes que l'on regarde ordinairement comme appartenant au domaine spécial de l'algèbre. Aujourd'hui, où l'on parle beaucoup d'emprunts et d'amortissements, il est fort utile de faciliter au plus grand nombre l'étude raisonnée de ces calculs qui se sont cachés jusqu'ici sous des formes effrayantes.

S. CUÉNOUD, professeur,
Directeur de l'école moyenne à Lausanne.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

FRANCE. — M. Jules Simon a fait passer à la Chambre la nomination d'une Commission pour examiner la question d'une instruction gratuite et obligatoire de l'instruction technique.

M. Duruy vient de publier en deux volumes, chez Delalain, tous les actes et documents de ses six années d'administration, qui marqueront certainement comme une époque mémorable dans les annales de l'instruction publique.

AUTRICHE. — La 19me assemblée générale des instituteurs de l'Allemagne aura lieu cette année à la Pentecôte et durera 3 trois jours (9, 10, 11). Parmi les questions qui s'y traiteront, on remarque : Comment l'école peut-elle contribuer au développement du caractère ? — Comment une école normale doit-elle être organisée pour répondre aux exigences du temps présent ? — Pourquoi les écoles normales doivent-elles n'être placées que dans les grandes villes, et pourquoi l'existence d'un internat est-elle en contradiction avec la mission de l'instituteur du peuple ? — Comment l'instituteur doit-il travailler à se former lui-même ? — Quelle est la la valeur pédagogique des méthodes de Frœbel ? — Il est question de rétablir la Société générale des instituteurs de l'Allemagne dissoute en 1848.

Le prélat de Closternenbourg est un prêtre éclairé et humain. En raison de la cherté des vivres, il a accordé aux instituteurs qui sont placés dans son arrondissement un subside s'élevant au vingtième du traitement de chacun d'eux.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

ACADÉMIE DE NEUCHATEL.

L'ouverture des cours du semestre d'hiver est fixée au lundi 22 août 1870.

Le recteur, Aimé HUMBERT.

LA COMMISSION D'ÉDUCATION DU LOCLE met au concours le poste de maître de la 5me classe B de garçons ; obligations, 33 heures de leçon par semaine ; entrée en fonctions vers le milieu du mois d'août ; appointements, 1,400 francs. Les aspirants à ce poste sont invités à envoyer leurs papiers à M. BARBEZAT, directeur du Collége, jusqu'au 9 août.

COMMUNE DE CHÊNE-BOURG.

Le Conseil municipal de Chêne-Bourg met au concours la

PLACE DE MAITRESSE

de l'Ecole enfantine et celle d'Aide-Maitresse.

Les personnes qui désirent concourir peuvent prendre connaissance du programme des conditions à la Mairie de Chêne-Bourg, où les inscriptions seront reçues jusqu'au *30 juillet 1870*.

Chêne-Bourg, le 7 juillet 1870.

Le maire : (signé) HÉRIDIER.

COURS MÉTHODIQUE DE CALLIGRAPHIE,

PAR G. GUIGNARD.

Cours complet, 5 francs.

Cahier d'anglaise, 2 fr. 50.

Cahier d'écritures de genre (ronde, bâtarde, coulée et gothique), 2 francs.

Ces ouvrages se trouvent chez l'auteur, Cité devant, 24, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse française.

LA MUNICIPALITÉ DE VEVEY met au concours les deux places suivantes, devenues vacantes par la démission du titulaire :

1° Celle de *Maitre de chant* au Collége et à l'Ecole supérieure ; traitement, fr. 800 par an ; maximum des leçons, 12 par semaine.

2° Celle de *Chantre au Culte public ;* traitement, fr. 232 par an.

Ces deux places pourront être desservies par la même personne, moyennant le consentement du Conseil de paroisse.

L'examen aura lieu le lundi 29 août, à 8 heures du matin, au Collége.

S'inscrire 15 jours à l'avance au Greffe municipal, ou auprès de M. le Président de la Commission des Écoles, qui fournira les renseignements désirables.

DEMANDE DE PLACE.

Un jeune instituteur de la Suisse allemande, ayant fréquenté pendant un an l'Académie de Neuchâtel, et muni d'un diplôme et de bons certificats, désire se placer soit dans une famille, soit dans un pensionnat. Il saurait enseigner, outre sa langue maternelle, les branches d'une école secondaire.

S'adresser sous les initiales A. B. à l'administration de cette feuille.

SUISSE

littéraire, artistique et industrielle,

paraissant à Lausanne tous les samedis.

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Avec **PRIME** *d'une grande et belle photographie de Venise,* de fr. 4, — 2 fr. de plus, soit :

Un an, fr. 10 — Six mois, fr. 6»50.

Envoi franco, moyennant 50 c. pour frais de poste et emballage (sur un grand cylindre en carton.)

S'adresser au bureau du Journal ou à la librairie BLANC, IMER et LEBET, à Lausanne.

Publications nouvelles

DE LA LIBRAIRIE BLANC, IMER ET LEBET,

rue du Bourg, 1, à Lausanne.

Guide des Rives du Léman, joli vol. petit in-16, relié toile anglaise, avec titre, fr. 2.

L'horloger du Jura, par R. Schweichel, trad. par Oyer-Delafontaine, in-12, fr. 1»60.

Abdallah Schlatter ou les curieuses aventures d'un Suisse au Caucase, in-12, 80 c.

Les filles du notaire ou les tribulations à l'étranger, par F. Maillard, prof. in-12, 3 fr.

Nouvelles et souvenirs, quatre nouvelles, par A. Meylan, fr. 1»20.

Rosina, la fille aux myrtilles, par A. Clément-Rochat, in-12, fr. 3

Un frère adoptif, par Mlle Vincent, in-12, fr. 3.

Petite arithmétique des écoles et Recueil de problèmes de calcul de tête et d'arithmétique. 1 vol. in-12, compacte, de 288 pages, cartonné, fr. 2»50.

Pour la Suisse, ajouter, pour recevoir franco, 10 c. par ouvrage ; hors de la Suisse, 20 c. (mandat ou timbre-poste).

Sous presse pour paraitre prochainement :

Le **Jeune contrebandier**, traduit de Hoffmann, par Oyex-Delafontaine.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger le port en sus. — Prix du numéro, 30 cent. — PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace

Les lettres et les envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra 2 exemplaires.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Villommet, gérant de* l'EDUCATEUR, à *Neuchâtel*, et tout ce qui regarde la *rédaction,* y compris les journaux d'échange, à M. le *professeur Daguet*, à *Neuchâtel.*

NEUCHATEL. — IMPRIMERIE G. GUILLAUME FILS.

CONCLUSIONS

DU

RAPPORT DE M. CHAPPUIS-VUICHOUD

SUR

la Question de l'Education des jeunes filles.

Maintenant il nous resterait à émettre notre opinion personnelle et à tirer des conclusions de tout ce qui a été écrit par les auteurs des travaux que nous avons résumés dans ce rapport général. Mais le temps presse, l'imprimeur attend le fin de notre travail, et les membres de notre Société s'impatientent sans doute de le lire. C'est pourquoi nous ne dirons que quelques mots, nous réservant s'il le faut, d'ajouter ou de développer.

Quant à nos *idées personnelles* elles concordent en général avec le plupart de celles exprimées par les divers rapporteurs, comme on peut le voir par l'extrait suivant d'un rapport que nous faisions il y a un peu plus d'un an au conseil communal de Lausanne, sur un projet de réorganisation de l'école supérieure communale des jeunes filles.

« Nous donnerons d'abord, en nous étayant de l'opinion d'hommes plus qualifiés que nous, qui se sont occupés de l'éducation de la femme, quelques considérations générales, dont le but est de faire ressortir l'importance de cette éducation, non pas seulement dans les établissements supérieurs, mais dans tous ceux où s'instruisent les futures mères de famille, et au premier rang desquels nous plaçons, quant à leur importance, les écoles primaires.

« Dans l'antique famille patriarcale, le père, chef absolu de la communauté, dominait exclusivement ses descendants et leur imposait la direction qui lui paraissait la plus convenable; aujourd'hui, dans la famille chrétienne du moins, où l'influence maternelle a une si haute valeur, la mère assume une part importante et la plus délicate dans la direction des enfants, dans l'avenir de la jeunesse et par conséquent de la patrie.

« En effet, suivons les lois de la nature : elle ne nous livre en naissant ni aux soins d'un pédagoque, ni à la garde d'un philosophe ; c'est à l'amour et à la sollicitude d'une mère qu'elle nous confie. — Et, si l'on veut aller plus loin encore et sortir du premier âge, combien ne pourrait-on pas citer d'hommes célèbres qui n'ont été élevés que par leur mère, et qui ont montré au monde un grand caractère, un mérite transcendant et d'éminentes vertus?

« Mais restons dans la généralité. Si nous portons nos regards sur certaines contrées et sur certaines époques, moins favorisées peut-être que nous en ce que nous appelons *civilisation* ou *bonne éducation*, ce qui, à plusieurs égards, n'en est souvent que l'excès ou l'abus, — sur ces contrées et ces époques encore fidèles aux traditions morales du passé et qui ont conservé leur modeste simplicité ; où le mariage est compris comme un engagement sérieux et accepté avec la conscience de ses charges et le sentiment d'une redoutable responsabilité ; où à force de frugalité, d'économie et de prévoyance, on sait se faire un trésor de la pauvreté même, — dans ces contrées, et ces époques hélas ! trop rares, que voyons-nous ? L'enfant nourri et soigné directement par celle qui l'a mis au monde, croissant et se développant, physiquement et intellectuellement, sous l'aile de sa mère, recueillant des lèvres de celle-ci la rosée de la Parole de Dieu, puisant dans ses leçons le goût du vrai, du juste et surtout de l'honnête, lisant dans son exemple les règles de la vertu et se consolant mutuellement par les douceurs d'une commune société intime des peines attachées à une humble position de fortune.

« Malheureusement, cet état de choses tend à disparaître. Des changements considérables sont survenus dans les habitudes sociales. D'une part, les mœurs domestiques se sont altérées ; l'intérieur de la famille est moins généralement une école de vertu ; la vanité et le luxe ont pris la place de la modestie et de la simplicité, la dissipation et l'insouciance celle de l'économie et de la prévoyance. L'industrie, la liberté d'établissement et les facilités de déplacement ont créé des populations nouvelles qui ne vivent plus comme celles dont nous venons de faire le tableau de famille, ne se meuvent plus dans les mêmes milieux, qui aiment à passer leur existence dans les jouissances et le bien-être matériels, sans trop s'inquiéter de ce que deviendront les générations futures, l'avenir de la patrie.

» Aussi, au milieu de ces mœurs sinon dégénérées du moins sen-

siblement relâchées, qu'est devenue la femme, la mère de famille? Que de mères qui n'en portent que le nom! Que de jeunes femmes entrant aveuglément dans les liens du mariage sans même en soupçonner les obligations, et qui, élevées trop souvent dans l'ignorance de leurs devoirs les plus sacrés et sans instruction suffisante, sont incapables de donner à leurs enfants autre chose que la vie, la nourriture et le vêtement, incapables de les soigner elles-mêmes, de les diriger, de leur donner la première éducation, l'éducation maternelle, et surtout de les élever en vue de leur bonheur temporel et éternel! Que de mères qui ne sont tranquilles et contentes — nous n'osons pas dire heureuses — que quand elles peuvent être débarrassées de leurs enfants en les mettant en nourrice, en les envoyant à l'école avant le temps, ou en les plaçant dans des pensionnats! Que de mères enfin qui s'occupent bien plus de toilette, de modes et de futilités que des devoirs résultant de la haute mission que la Providence leur a confiée, celle d'être les premières éducatrices de l'humanité!

» Comment rendre notre jeunesse féminine apte à cette grande et noble tâche? Par l'amélioratian de nos établissements d'instruction publique, et spécialement de ceux destinés aux jeunes filles. Tout ce que nous ferons pour relever et fortifier l'instruction et surtout l'éducation (mais l'éducation bien entendue) de la femme, en vue d'en faire une jeune fille robuste, modeste, instruite et vertueuse, une épouse qui puisse être réellement l'aide et non le parasite de son mari, mais surtout une mère capable de diriger son ménage, de soigner elle-même ses enfants et de les élever convenablement, — tout ce que nous ferons dans ce but sera une semence féconde qui produira pour les générations futures une abondante et salutaire moisson. »

Quant aux conclusions à tirer des divers travaux qui ont été élaborés sur la question à l'étude, elles seraient nombreuses si nous voulions nous arrêter à tout ce qui rentre dans l'éducation générale, aussi bien des garçons que des filles. Mais nous estimons que ces choses-là sont assez connues, du corps enseignant en particulier, pour qu'il soit inutile de les rappeler ici, d'autant plus qu'elles le sont suffisamment dans le corps principal de notre travail. Nous nous bornerons donc à ce qui s'applique spécialement et exclusivement à l'éducation des filles et même aux idées les plus pratiques, parce que nous estimons qu'en pareille matière la théorie pure, les phra-

ses ne disent rieu, ce sont des actes qu'il faut. Voici donc ce qui nous paraît le plus saillant sous ce rapport.

L'éducation des jeunes filles, aux divers points de vue physique, intellectuel et moral, exige autant et même plus d'attention et de sollicitude de la part de toutes les personnes appelées à y participer que celle des garçons.

Cette éducation doit être donnée en première ligne par la mère ou la famille et être complétée par l'instituteur et l'école.

Elle doit rendre les jeunes filles aptes à être plus tard des épouses, des mères et comme telles des éducatrices aussi accomplies que possible.

Dans ce but leur instruction doit embrasser toutes les branches du programme d'étude des écoles de garçons, à l'exception de la géométrie. En outre on doit leur enseigner surtout pratiquement e à un point de vue d'utilité réelle, l'économie domestique et les ouvrages du sexe, qui doivent être considérées comme branches essentielles et non pas seulement comme un accessoire.

Il serait aussi important qu'elles acquissent des connaissances positives sur la culture des jardins, sur la tenue des basses cours, sur l'éducation des abeilles, etc., en un mot sur tout ce qui peut être l'objet de l'occupation d'une femme de ménage et d'une maîtresse de maison chargée de diriger des domestiques. Pour celles surtout qui n'ont pas en perspective un patrimoine suffisant pour subvenir à leurs besoins, on devrait leur faire apprendre de bonne heure un métier approprié à la femme ou, en d'autres termes les mettre en état de pouvoir se créer une position indépendante par leur travail et même subvenir aux besoins d'une famille.

Quant à l'éducation proprement dite, il faut faire naître ou développer en elles et cela aussitôt que possible, les qualités qui conviennent surtout à la femme, telles que la modestie, la douceur, la docilité, la soumission, le dévouement, la charité, l'amour de l'ordre, de la propreté, de l'économie, etc., etc.; et combattre les défauts ou vices qui sont plus particuliers à leur sexe tels que la vanité, l'amour du luxe, la mollesse, l'oisivité, le penchant aux commérages, etc., etc.

En vue de leur future mission de mères, il faut les initier aux soins à donner aux enfants, à la manière de les bien élever, à l'éducation en un mot. Ces choses là pourraient par exemple faire l'objet

d'un livre spécial de lectures qui seraient faites essentiellement dans les écoles de filles ou les leçons d'économie domestique ou même pendant celles d'ouvrages du sexe.

Voilà les points qui nous ont le plus frappé. A cela le rapporteur général ajoute aussi un vœu qui lui est personnel et qui concerne surtout les villes ou autres localités où il y a des écoles dites supérieures de jeunes filles. Ce vœu, cette demande, qu'il avait déjà émise dans le rapport précité, c'est qu'on ne parque pas trop tôt les jeunes filles en primaires et supérieures. Ce serait bien assez tôt à 12 ans de commencer l'instruction secondaire ou soi disant supérieure des jeunes filles. Jusques là toutes devraient fréquenter l'école primaire, surtout dans un pays démocratique.

Nous nous arrêtons là, ne voulant pas abuser plus longtemps de la patience de nos lecteurs. Puisse ce travail fait très à la hâte et au milieu de préoccupations diverses et nombreuses, être de quelque utilité pour l'heureuse solution de la question qui nous occupe !

Lausanne, juillet 1870.

Le rapporteur :
CHAPPUIS-VUICHOUD.